

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 17 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 12/10/2022.

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : JOYEUX Pascale à Mme MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne à Mme DA COSTA Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
VIERZON  
Le : 20/10/2022  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MATHAULT Bernard

**24 OCT. 2022**

### D2022\_10\_02 – Résiliation de la convention entre le CDG 18 et la mairie concernant l'établissement des bulletins de salaire

Vu la convention passée en février 1998 entre le CDG 18 et la mairie de Berry-Bouy pour l'élaboration des bulletins de salaire et des bordereaux de cotisations,

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que la collectivité possède un logiciel comptable ainsi qu'un logiciel paye. De ce fait, la collectivité est à même de réaliser ces missions.

Madame le Maire propose de résilier la convention signée 26 février 1998 avec le Centre de Gestion du Cher à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- approuve la résiliation de la convention entre le CDG du Cher et la commune de Berry-Berry concernant l'établissement des bulletins de salaire.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2022  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance  
Bernard MATHAULT

Affiché en mairie le : **24 OCT. 2022**

République Française  
Département Cher  
Commune de BERRY-BOUY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

L'an 2022, le 17 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 12/10/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : JOYEUX Pascale à Mme MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne à Mme DA COSTA Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
VIERZON  
Le : 21/10/2022  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MATHAULT Bernard

**24 OCT. 2022**

### D2022\_10\_03 – Devis informatique

Monsieur le Maire Adjoint présente aux membres du conseil municipal la nécessité de changer les ordinateurs de la mairie car ils deviennent obsolètes.

Deux entreprises ont fourni des devis.

La société CopiéFax a transmis plusieurs devis pour un montant total de 3 960.00 € HT annuel qui se décomposent ainsi :

- location matériel informatique , serveur de fichiers, mise en service pour un montant de 2 100.00 € HT
- sauvegarde de fichiers, maintenance et infogérance pour un montant de 1 860.00 € HT

La société Informatique Diffusion a transmis plusieurs devis pour un montant total de 1 800.00 € HT annuel qui se décomposent ainsi :

- location matériel informatique, serveur de fichiers, mise en service pour un montant de 1 428.00 € HT
- sauvegarde de fichiers et maintenance pour un montant total de 372.00 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- retient le devis de la société Informatique Diffusion pour un montant 1 800.00€ HT annuel

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Affiché le **24 OCT. 2022**

Berger  
Levrault

ID : 018-211800289-20221019-D2022\_10\_03-DE

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui en découlent
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2022  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance  
Bernard Mathault



Affiché en mairie le : **24 OCT. 2022**



République Française  
Département Cher  
Commune de BERRY-BOUY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 17 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 12/10/2022.

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : JOYEUX Pascale à Mme MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne à Mme DA COSTA Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
VIERZON  
Le : 21/10/2022  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MATHAULT Bernard

**24 OCT. 2022**

### D2022\_10\_04 – Demande de subvention DETR au titre de l'année 2023

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la sécurisation de la route du Tronc et de l'aménagement du cheminement piéton, route du Tronc, il convient d'annuler la demande des deux dossiers déposés au titre de la DETR 2022,

Madame le Maire propose de déposer une nouvelle demande réunie en un seul dossier au titre de la DETR 2023, pour la sécurisation de l'entrée de la route du Tronc et l'aménagement d'un chemin piéton parallèle à cette route.

Le plan de financement est le suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
DETR	32 767.59 €	40%
DEPARTEMENT ( Amendes de police)	24 575.69 €	30%
FONDS DE CONCOURS	8 191.90 €	10%

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Affiché le **24 OCT. 2022**



ID : 018-211800289-20221020-D2022\_10\_04-DE

FONDS PROPRE DE LA COMMUNE	1 6 383.79 €	20%
TOTAL	81 918.97 €	100%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve la proposition de déposer une nouvelle demande réunie en un seul dossier au titre de la DETR 2023, pour la sécurisation de l'entrée de la route du Tronc et l'aménagement d'un chemin piéton parallèle à cette route.

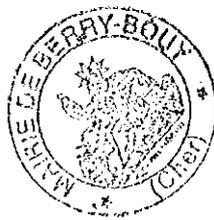
- approuve le plan de financement ci-dessous

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
DETR	32 767.59 €	40%
DEPARTEMENT ( Amendes de police)	24 575.69 €	30%
FONDS DE CONCOURS	8 191.90 €	10%
FONDS PROPRE DE LA COMMUNE	16 383.79 €	20%
TOTAL	81 918.97 €	100%

- autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2022  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance  
Bernard MATHAULT

Affiché en mairie le : **24 OCT. 2022**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Affiché le **24 OCT. 2022**

ID : 018-211800289-20221020-D2022\_10\_05-DE

FONDS PROPRE DE LA COMMUNE	16 383.79 €	20%
TOTAL	81 918.97 €	100%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve la proposition de déposer une nouvelle demande réunie en un seul dossier auprès du Département au titre des amendes de police, pour la sécurisation de l'entrée de la route du Tronc et l'aménagement d'un chemin piéton parallèle à cette route, au titre de l'année 2023.

- approuve le plan de financement ci-dessous

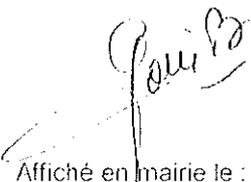
FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
DETR	32 767.59 €	40%
DEPARTEMENT ( Amendes de police)	24 575.69 €	30%
FONDS DE CONCOURS	8 191.90 €	10%
FONDS PROPRE DE LA COMMUNE	16 383.79 €	20%
TOTAL	81 918.97 €	100%

- autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2022  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY

Le secrétaire de séance  
Bernard MATHAULT





Affiché en mairie le : **24 OCT. 2022**

République Française  
 Département Cher  
**Commune de BERRY-BOUY**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

L'an 2022, le 17 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 12/10/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : JOYEUX Pascale à Mme MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne à Mme DA COSTA Nathalie

Acle rendu exécutoire après dépôt  
 en SOUS-PREFECTURE DE  
 VIERZON  
 Le : 21/10/2022  
 Et  
 Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MATHAULT Bernard

**24 OCT. 2022**

**D2022\_10\_05 – Demande de subvention au Département au titre de l'année 2023**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la sécurisation de la route du Tronc et de l'aménagement du cheminement piéton, route du Tronc, il convient d'annuler la demande du dossier déposé auprès du Département au titre des amendes de police, pour l'année 2022.

Madame le Maire propose de déposer une nouvelle demande réunie en un seul dossier auprès du Département au titre des amendes de police, pour la sécurisation de l'entrée de la route du Tronc et l'aménagement d'un chemin piéton parallèle à cette route, au titre de l'année 2023.

Le plan de financement est le suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
DETR	32 767.59 €	40%
DEPARTEMENT ( Amendes de police)	24 575.69 €	30%
FONDS DE CONCOURS	8 191.90 €	10%

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 17 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 12/10/2022.

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : JOYEUX Pascale à Mme MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne à Mme DA COSTA Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
VIERZON

Le  
Et

Publication ou notification du

A été nommé(e) secrétaire : M. MATHAULT Bernard

**24 OCT. 2022**

D2022\_10\_06 – Redevance d'occupation du domaine public

Vu la délibération n°02\_12\_2019 concernant la redevance d'occupation du domaine public concernant les commerces ambulants alimentaires sur la commune,

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire les tarifs concernant la redevance d'occupation du domaine public.

Il est proposé trois tarifs :

- annuel : 100€
- semestriel : 50€
- à la journée : 10€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- de reconduire les tarifs proposés à compter de ladite délibération
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2022  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance  
Bernard MATHAULT

Affiché en mairie le : **24 OCT. 2022**

République Française  
Département Cher  
Commune de BERRY-BOUY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

L'an 2022, le 17 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 12/10/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : JOYEUX Pascale à Mme MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne à Mme DA COSTA Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
VIERZON

Le .  
Et

Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MATHAULT Bernard

**24 OCT. 2022**

### D2022\_10\_07 – Modifications des statuts du SDE 18

La commune de Berry-Bouy est membre du Syndicat départemental d'Energie du Cher (SDE18), qui est un syndicat mixte fermé à la carte, regroupant l'ensemble des communes du Cher ainsi que les 15 établissements publics de coopération intercommunale. Cette forme juridique lui permet de proposer à ses collectivités adhérentes, en plus de ses compétences obligatoires que sont les distributions publiques d'électricité et de gaz, des compétences dites « à la carte », c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires.

Les statuts du SDE 18 n'ont pas évolué depuis 2016. Or dans le même temps, il y a eu des évolutions tant au niveau des membres qui composent le SDE 18 (notamment fusion de certaines communautés de communes) que des missions exercées par ce dernier.

Les services du SDE 18 ont ainsi mené une réflexion sur évolution des statuts. Réflexion qui a été confortée par la Chambre Régionale des Comptes, puisque cette dernière invite très fortement le SDE 18 à actualiser « ses statuts en fonction de l'évolution de ses activités et de son environnement institutionnel afin de consolider son cadre juridique ».

Le projet de modification statutaire a pour objet de procéder à une actualisation ainsi qu'à l'ajout de nouvelles compétences pour permettre au SDE 18 de continuer d'accompagner au mieux les collectivités membre.

- Le projet prévoit notamment :
- De modifier la composition du SDE 18 pour prendre en compte l'évolution de la carte intercommunale.
- De supprimer la mention de la compétence MAC qui s'est terminée au 31 décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Affiché le **24 OCT. 2022**

ID : 018-211800289-20221020-D2022\_10\_07-DE

- D'élargir la compétence IRVE aux mobilités douces.
- D'ajouter une compétence en matière de production et/ou distribution de chaleur ou de froid.
- De permettre au SDE 18 d'exercer des activités complémentaires à l'exercice des compétences obligatoires et optionnelles et notamment la réalisation de prestations de service pour le compte de ses membres mais également pour le compte d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte, ou de tiers.

Toutefois, et en application de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les modifications statutaires envisagées requièrent l'approbation des communes et communautés de communes membres du SDE 18 à la majorité qualifiée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-20,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1417 du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2022-18 portant modification des statuts du SDE 18,  
Vu le courrier de notification du projet des nouveaux statuts du SDE 18,

Considérant le projet des nouveaux statuts du SDE 18 présenté en séance,

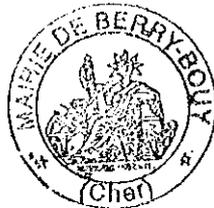
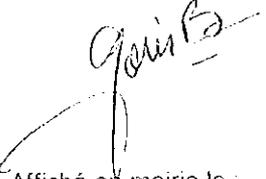
Il est proposé au conseil municipal: d'approuver les modifications des statuts du SDE 18 tels qu'ils sont rédigés en annexe de la délibération du Comité syndical du SDE 18 n° 2022-18.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2022  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance  
Bernard MATHAULT

Affiché en mairie le : **24 OCT. 2022**



République Française  
Département Cher  
**Commune de BERRY-BOUY**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

L'an 2022, le 17 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMARY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 12/10/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme GOIN-DEMARY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : JOYEUX Pascale à Mme MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne à Mme DA COSTA Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE VIERZON

Le :

Et

Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MATHAULT Bernard

**24 OCT. 2022**

### D2022\_10\_08 – Désignation d'un conseiller correspondant incendie et secours

Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant "incendie et secours", pris en application de l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, vise à consolider notre modèle de sécurité et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs pompiers professionnels.

Aussi, les communes qui n'ont pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, doivent désigner un adjoint ou conseiller municipal, correspondant "incendie et secours" avant le 2 novembre 2022.

Les nom et prénom de l'élu désigné, son numéro de téléphone portable et un mail de contact doivent impérativement être transmis par courrier au Monsieur le Préfet et au Président du conseil d'administration du SDIS du Cher.

La commune de Berry-Bouy n'ayant pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, Madame le Maire propose donc au conseil municipal de désigner un correspondant "incendie et secours" pour représenter la Commune de Berry-Bouy.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant "incendie et secours" peut, sous l'autorité du maire, informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Une réunion d'échange se tiendra d'ici la fin de l'année pour permettre au futur correspondant de connaître ces nouvelles missions, ainsi que les interlocuteurs de la préfecture et du SDIS dans ces différents domaines.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- désigne Monsieur AYIVI Yann comme correspondant "incendie et secours"

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2022  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance  
Bernard MATHAULT

Affiché en mairie le : **24 OCT 2022**

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Affiché le **24 OCT. 2022**

ID : 018-211800289-20221020-D2022\_10\_09-DE

République Française  
Département Cher  
Commune de BERRY-BOUY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
A la majorité
Pour : 0
Contre : 11
Abstention : 0

L'an 2022, le 17 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 12/10/2022.

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : JOYEUX Pascale à Mme MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne à Mme DA COSTA Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
VIERZON  
Le  
Et  
Publication ou notification du

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MATHAULT Bernard

**24 OCT. 2022**

D2022\_10\_09 – Demande d'un riverain pour cession d'un chemin communal

Vu le courrier reçu d'un administré demandant l'avis du conseil municipal pour céder au prix valorisé par le service des domaines les chemin communal (chemin rural de roulon ....)

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que la vente d'un chemin rural ne peut se faire qu'après une enquête publique.

Le conseil municipal est donc tenu de délibérer pour procéder à une enquête publique et lancer la vente.

Madame le Maire demande que le conseil municipal donne son avis pour la suite à donner à ce courrier.

Après en avoir délibéré, à 11 voix contre, le conseil municipal :

- n'accepte pas de lancer un procédure pour une enquête publique et de lancer la vente,
- autorise Madame le Maire à signifier la décision du conseil municipal à l'administré.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2022  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de séance  
Bernard MATHAULT

Affiché en mairie le : **24 OCT. 2022**

République Française  
 Département Cher  
 Commune de BERRY-BOUY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

L'an 2022, le 17 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 12/10/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : JOYEUX Pascale à Mme MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne à Mme DA COSTA Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE VIERZON

Le :  
Et

Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MATHAULT Bernard

**24 OCT. 2022**

### D2022\_10\_10 – Ouverture de l'accueil de loisirs du 24 au 28 octobre 2022

Madame le Maire-Adjoint expose aux membres du conseil municipal que l'accueil de loisirs pour les vacances de la Toussaint est ouvert du 24 au 28 octobre 2022.

Les dates limites d'inscription étaient le 10 octobre dernier. Suite à cela, l'effectif connu à ce jour est :

	Matin	Cantine	Après midi
Lundi 24 octobre 22	10	9	10
Mardi 25 octobre 22	13	10	13
Mercredi 26 octobre 22	8	5	8
Jeudi 27 octobre 22	13	10	13
Vendredi 28 octobre 22	9	9	10

Madame le Maire-Adjoint expose aux membres du conseil municipal que dans le règlement intérieur du 13 juin 2022, chapitre III, il est stipulé que les accueils de loisirs du mercredi, petites vacances, grandes vacances, ne sont pas assurés si le nombre des enfants inscrits est inférieur à 10.

Madame le Maire-Adjoint demande aux membres du conseil municipal d'accepter une ouverture exceptionnelle et dérogatoire de l'accueil de loisirs du 24 au 28 octobre 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte l'ouverture exceptionnelle et dérogatoire de l'accueil de loisirs du 24 au 28 octobre 2022
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération,

Envoyé en préfecture le 20/10/2022  
Reçu en préfecture le 20/10/2022  
Affiché le **24 OCT. 2022**  
ID : 018-211800289-20221020-D2022\_10\_10-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2022  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAY



Le secrétaire de scéance  
Bernard MATHAULT

  
Affiché en mairie le : **24 OCT. 2022**

République Française  
Département Cher  
Commune de BERRY-BOUY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

L'an 2022, le 17 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-BOUY s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GOIN-DEMARY Bernadette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2022. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 12/10/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : Mme GOIN-DEMARY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DA COSTA Nathalie, MEYER Katy, MORAND Laetitia, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : JOYEUX Pascale à Mme MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne à Mme DA COSTA Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
VIERZON  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MATHAULT Bernard

**24 OCT. 2022**

### D2022\_10\_11 – Plan de financement de la rénovation des horloges de l'éclairage public

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que pour faire suite à la réunion concernant l'éclairage public avec le SDE 18, une étude a été demandée.

Le SDE 18 a fait parvenir un plan de financement concernant des travaux de rénovation des horloges de l'éclairage public.

Le coût global est évalué à 14 375.76 € HT.

Pour la commune de Berry-Bouy, la participation financière demandée est de 7 187.88 € HT, soit 50% du montant HT de 14 375.76 €.

Pour le SDE 18, la participation financière demandée est de 7 187.88 € HT, soit 50% du montant HT de 14 375.76 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le plan de financement proposé par le SDE 18 soit :  
7 187.88 € HT pour la commune de Berry-Bouy  
7 187.88 € HT pour le SDE 18
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération
- dis que les crédits sont inscrits au budget 2022

Envoyé en préfecture le 20/10/2022  
Reçu en préfecture le 20/10/2022  
Affiché le **24 OCT. 2022**  
ID : 018-211800289-20221020-D2022\_10\_11-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme  
En mairie, le 19/10/2022  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMARY



Le secrétaire de séance  
Bernard MATHAULT

*Goin*  
Affiché en mairie le : **24 OCT. 2022**